

Contraintes psychologiques, sociales et politiques de la réutilisation des eaux usées (REU) en forêt : risque de rejet des projets par l'opinion publique

par Cécile COMBES *

1. Aspect sociologique

1.1. Une attitude négative des pays développés concernant les déchets en général

L'attitude des habitants des pays industrialisés semble se résumer à un rejet global du déchet quel qu'il soit (ordures, eaux usées...). En effet, notre appartenance à une société " de consommation " a sans doute concouru à nous déresponsabiliser vis à vis de nos propres déchets. D'une part, en multipliant les produits jetables et les emballages, mais aussi en augmentant nos consommations quotidiennes d'eau (machines à laver) et de produits polluants (détérgents, colorants, solvants, pesticides...). D'autre part, comme nos déchets sont régulièrement soustraits à notre vue par les services de ramassage d'ordures ménagères et les réseaux d'égout, nous les oublions donc avec d'autant plus de facilité.

Dans la même optique, il serait intéressant de réfléchir au terme de " tout à l'égout " qui nous conduit incons-

ciemment à penser que l'on peut y verser tout et n'importe quoi.

Plus localement, l'une des raisons de nos interrogations concernant la réutilisation des eaux usées est, entre autres, sans doute d'ordre culturel, puisqu'il n'existe plus, comme dans d'autres pays, de tradition de valorisation des déchets. Par exemple en Chine, le recyclage est pratiqué par tous pour fertiliser les jardins potagers et les cultures. Plus généralement, l'utilisation des déchets organiques est une pratique courante dans tous les pays en voie de développement.

1.2. Conflits sociaux liés à REU

La REU met en présence un producteur d'eaux usées (une commune ou une industrie), un utilisateur d'eaux usées (privé ou public), des administrations ou des institutions, et des citoyens non impliqués mais concernés. Tous ces acteurs ont des intérêts très différents ; cette situation est donc potentiellement génératrice de conflits (Agence de Bassin Rhône - Méditerranée – Corse, INRA, SCP, 1979).

Dans les différentes enquêtes que nous avons pu consulter, il ressort que :

- L'agriculteur ou l'exploitant forestier ne veut pas être considéré comme la poubelle des citadins. D'où l'impor-

tance de bien l'informer sur les qualités de l'eau usée utilisée et les bénéfices qu'il pourra en retirer. Ceci sera évidemment d'autant plus difficile qu'il disposera déjà d'une ressource en eau abondante et bon marché, comme cela est souvent le cas en France. Sa motivation pour le projet est de première importance, car un succès décidera d'autres exploitants à devenir utilisateurs.

- D'autre part, l'utilisateur d'eau usée veut être rassuré sur l'innocuité de l'eau utilisée pour lui-même et pour sa culture. Mais il s'inquiète aussi des effets négatifs possibles sur le sol et sur l'environnement, notamment parce que le reste de la population pourrait le lui reprocher (problème d'image de l'agriculture depuis la " vache folle ").

- La situation est encore plus compliquée si la production et l'épandage des eaux usées ne se font pas dans la même commune, ce qui occasionne plus de transport, multiplie les risques d'accidents et de nuisances (odeurs), ainsi que les démarches administratives (surtout s'il existe des antagonismes entre communes). Dans un tel cas la population de la commune réceptrice peut refuser de devenir " la poubelle " de la commune voisine, même s'il existe un syndicat intercommunal d'assainissement (VALIRON, 1983).

- L'opération est grandement facilitée si les terrains appartiennent à la collectivité. Le cas de terrains privés

* Elève-ingénieur du DAA Agro environnement de l'ENSA Montpellier

mis à disposition par contrat ou convention est toujours plus complexe.

Dans toutes les enquêtes que nous avons pu consulter, il apparaît que les priorités des élus sont d'abord la santé publique, puis en second lieu la rentabilité économique. Par contre la population désire des garanties sur l'innocuité des techniques utilisées, tout d'abord pour elle même, puis pour l'environnement. Mais de façon générale l'utilisation des déchets reste soumise à des barrières psychologiques importantes (WEGNER-GWIDT, 1991).

2. Aspects psychologiques

2.1. Des réactions et des comportements émotionnels

Par essence le déchet doit être éliminé. Dès qu'il est jeté (ou vidé), l'usager ne se sent plus responsable ni de son devenir, ni de l'impact qu'il peut avoir, il est donné à la communauté qui doit l'éliminer et répondre par la suite de son innocuité vis à vis des personnes et de l'environnement.

Pour une partie de la population, les traitements des déchets qui bénéficient d'une image écologique concernent surtout les matières inertes (verre, papier, métal, plastique), dont le procédé de recyclage est industrialisé. Par contre, les eaux usées d'une part, dégoûtent par leur odeur et leur aspect, et d'autre part, leur réutilisation implique des processus biologiques complexes, qui semblent moins fiables qu'un procédé industriel chimique, ou physique, parfaitement maîtrisé.

Les nuisances visuelles et les réactions émotionnelles occasionnées par les déchets conduisent à les ignorer et même autant que possible à les cacher. L'absence de connaissance et le manque de réflexion conduisent souvent le public à développer des craintes irraisonnées concernant la nocivité des déchets eux même et les dangers de leur valorisation.

2.2. Les craintes du public concernant la REU

Il apparaît dans toutes les expériences tentées dans le monde, que les deux principales préoccupations du public et des media concernent les métaux lourds et la transmission des pathogènes.

La crainte des métaux lourds

Si la pollution par les métaux lourds existe dans les friches industrielles, elle est loin d'être un cas général dans le milieu naturel (cultivé ou non), et l'étude approfondie des sols et des eaux usées épandues permet d'avoir une idée précise des risques encourus.

Sans nier complètement l'existence du problème, il faut relativiser par une information ouverte et chiffrée sur les concentrations, les risques d'accumulation et de transmission en les comparant avec d'autres sources considérées comme sans effet : eaux de rivière, pluies, produits naturels tels que les fumiers de ferme ou les lisiers.

Il faut faire comprendre au public que le traitement des eaux usées a pour but de les débarrasser de leur polluants en tous genres, et que leur réutilisation est une épuration ultime, moins dommageable pour le milieu que le rejet en rivière ou en mer.

La transmission des pathogènes

Si la transmission des pathogènes est un risque qu'il faut prendre en compte, il s'agit là encore de rationaliser les comportements et de relativiser les jugements.

Le rejet des eaux usées en partie épurées dans un cours d'eau (ce qui est le cas en l'absence de traitement tertiaire comme la REU) ne garantit en aucun cas la non transmission des pathogènes. Baignade, pêche, irrigation sont autant d'activités pratiquées quotidiennement sans que les usagers se préoccupent auparavant du risque sanitaire. Et les contrôles des eaux de baignades par les DRASS (attribution des rubans bleus aux stations balnéaires par exemple) entraînent souvent des protestations véhémentes.

De même, si on observe d'un œil

méfiant les systèmes épuratoires collectifs (dont la REU), on ne se préoccupe guère de l'état des installations individuelles. Or, on estime que près du tiers des fosses sceptiques actuellement en service ne fonctionnent pas correctement : temps de séjour insuffisant, fuites, mauvaise infiltration dans le sol... Et ces dysfonctionnements sont sans conséquences prouvées sur la santé publique. Pourtant, ce procédé est moins suspect que la REU, sans doute parce qu'il est possible de l'oublier du fait que l'installation est invisible.

Bien qu'aucune étude ne l'ai prouvé, on peut se demander si les installations enterrées ne seraient pas mieux "vécues" par les habitants.

De ce point de vue la REU en forêt a l'avantage:

- D'être éloignée des habitations et donc limiter les nuisances olfactives et visuelles.

- De donner une production non alimentaire, donc moins "menaçante" dans l'esprit du public en ce qui concerne la santé publique.

Par contre du point de vue environnemental, la forêt étant considérée comme un espace naturel et sauvage ouvert à tous, il sera plus difficile de faire accepter un projet qui pourrait réglementer son libre accès, ou qui nécessiterait des précautions particulières pour la faune et la flore. Ces précautions pourraient induire une image non écologique de la REU, et de ce fait accroître les craintes pour l'environnement.

2.3. Les appréhensions de l'utilisateur d'eau usée

L'utilisateur partage le plus souvent les appréhensions de la population concernant les risques sanitaires et environnementaux liés à la REU. Mais il est aussi confronté à un changement de ses pratiques. Il est donc possible que la perspective de devoir remettre en question les techniques forestières habituelles conduise certains gestionnaires à refuser de participer à un projet de REU.

3. Comment communiquer ?

3.1. Avec les citoyens

Donner des éléments de réflexion réalistes

Il apparaît que les projets de traitement des eaux usées sont beaucoup mieux tolérés si la communication débute bien avant la mise en place des installations. De cette façon, le public possède des éléments de réflexion qui lui permettent de se faire une opinion et de participer au débat. En l'absence de communication appropriée, l'opinion se construit à partir de connaissances techniques et scientifiques insuffisantes et sur des arguments, propagés soit par les media soit par la rumeur publique, qui sont toujours déformés, volontairement ou non (WEGNER-GWIDT, 1991).

Faire passer l'information.

Plusieurs enquêtes réalisées aux Etats-Unis montrent l'importance de la création de comités de citoyens ou de groupes de travail ; d'une part pour une meilleure circulation de l'information parmi les habitants, d'autre part pour connaître l'opinion du public, ses interrogations et enfin pour tenir compte de ses souhaits.

Dans la même optique, associer les scolaires à un projet (réalisation d'expositions, plantations ou autres actions sur le site de réutilisation) peut permettre d'atteindre des familles peu impliquées dans la vie communale.

L'augmentation des impôts locaux

La question du financement du projet doit être clairement expliquée, car les habitants de la commune craignent une augmentation trop importante des impôts locaux

Un montage financier n'est pas toujours facile à faire comprendre à des administrés peu au fait de la gestion des finances publiques, et qui disons le, ne s'en préoccupent qu'au moment de payer leur facture d'eau ou leurs taxes locales.

On peut se limiter à l'exposé comparatif des diverses solutions envisagées (efficacité et fiabilité du traitement, coût de mise en place, coût d'exploitation, adaptabilité du système, risques et nuisances potentielles), des sources possibles de financement, et de la contribution de la commune pour l'investissement et pour le fonctionnement.

Le poids des associations

Les relations avec les diverses associations non politiques pouvant être impliquées (associations de protection de la nature par exemple), doivent être basées sur la confiance et la transparence. Outre une information extrêmement complète sur les risques pour l'environnement et la santé, il faut les associer au travail de réflexion pour prendre en compte leurs idées, et les impliquer dans le projet très tôt afin d'éviter une opposition systématique et stérile. Ce n'est pas toujours réalisable en raison d'un engouement trop aveugle de la population et des media pour certaines associations de protection de la nature excessivement alarmistes. En effet, la représentation de la nature est peu réaliste : la forêt généralement plantée, élaguée, éclaircie, périodiquement exploitée par l'homme, qui gère aussi sa population animale, n'a souvent rien de " naturel ", comme la plupart des espaces ruraux en France.

La fréquentation du site par le public

Selon le type d'irrigation utilisée et le type de plantation, le concepteur peut décider, par mesure de précaution de fermer l'aire de REU au public par des clôtures, ou d'en réglementer l'accès et l'usage (chapitre 7). Ces précautions peuvent être perçues par le public comme une preuve de la nocivité de la REU pour la santé publique.

Si le terrain choisi pour l'épuration forestière est une zone de promenade, de cueillette et /ou de chasse pour les habitants, l'interdiction au public ou la réglementation de l'accès sera plus difficile à faire accepter. De plus le discours de la municipalité (ou de l'industriel) risque de paraître ambigu : d'un côté convaincre la population de

l'innocuité des pratiques utilisées, de l'autre prendre des mesures de sécurité correspondant au risque maximal.

A l'inverse, le choix d'un ancien terrain agricole ou d'une friche non fréquentés par la population permet sans doute une moindre réaction des habitants concernant sa fermeture au public. En effet, dans ce cas la parcelle utilisée pour la REU n'est pas soustraite à l'usage du public puisqu'elle n'était pas utilisée avant.

Dans la même optique, si les terrains sont proches de la station d'épuration, ils pourront apparaître comme une annexe de la STEP. Si la STEP et parcelle de REU deviennent un complexe épuratoire (voir conclusion), l'interdiction au public sera légitimée aux yeux des habitants qui conçoivent parfaitement que l'entrée d'une station d'épuration soit réglementée. Il semble aussi raisonnable de penser que la cueillette ou la chasse sur les terrains de la STEP n'allécheront pas grand monde.

3.2. Avec les élus

La REU est une politique à long terme

Comme tous les systèmes d'épuration, une installation de REU forestière est un investissement et une gestion sur le long terme dont hériteront les équipes municipales ou syndicales successives : elle ne peut donc se satisfaire d'un projet électoral.

Des arguments économiques déterminants

Les élus étant sans doute plus sensibles aux arguments économiques à court terme ; il faudra bien insister sur le fait que l'on recherche aussi une " rentabilité " écologique et économique durable. On pourra faire valoir qu'un rejet " zéro polluants " peut s'avérer payant à moyen ou à long terme par le biais des exonérations sur les taxes (chapitre 10), ou par la restitution d'un milieu aquatique de bonne qualité permettant la pêche, la baignade, et le camping.

Des querelles politiques peuvent bloquer un projet

Des problèmes d'ordre politique peuvent éventuellement se poser s'il existe des antagonismes entre les différents financeurs (état, région, département, commune). Il est donc important que le choix du porteur de projet et les demandes de financement tiennent compte du contexte politique local.

3.3. Avec les medias

L'information donnée aux media doit être claire et adaptée à son public. Le concepteur du système doit rester disponible pour toutes explications et faciliter le travail des journalistes afin que ceux-ci restent le plus objectifs possible.

En cas d'accusation, l'agressivité est à bannir et une exposition claire des faits et de leurs conséquences est le plus sur moyen de rester crédible vis à vis du public. Il ne faut pas hésiter à reconnaître que l'on ne peut pas tout prévoir, et que pour parer aux accidents il faut, comme dans tout aménagement, appliquer le principe de précaution (clôtures par exemple).

3.4. Avec les utilisateurs d'eaux usées

Rassurer l'utilisateur

Rassurer les utilisateurs par une information régulière sur les contrôles effectués sur les eaux, les sols et les végétaux. Ceci afin de garantir leur innocuité dans le temps.

Si l'utilisateur d'eau est une personne privée :

- Une assurance prenant en compte les risques peut être envisagée (les dégâts sur les végétaux et les pollutions accidentelles).

- Il devra être informé des investissements qui seraient à sa charge. Pour ce qui concerne la REU forestière il paraît difficile de faire contribuer l'utilisateur, car la culture forestière en France ne nécessite en général aucune irrigation (sauf cas particulier des peupliers, des taillis à courte rotation et des bois précieux en culture intensive) (PEYTON &GIGLIOTTI, 1985).

Mise en place d'un pilote.

Sauf urgence, la mise en place d'un pilote (avant l'installation du système définitif) permet aux utilisateurs :

- de se familiariser avec la technique (matériel),
- d'acquérir une certaine expérience au niveau de la gestion du système,
- de bénéficier d'un apprentissage au niveau des relations avec les administrations et les organismes de contrôle,
- enfin de constater par eux même des modifications dues à cette pratique (croissance des arbres, amélioration de l'activité biologique du sol) (PEYTON &GIGLIOTTI, 1985).

Ces installations de petite taille permettent aussi au producteur d'eau usée :

- d'apprendre à maîtriser les rejets (débit et qualité des eaux),
- de se concerter avec l'utilisateur pour améliorer l'installation en amont : nécessité d'une unité de stockage plus grande, ou d'une filtration complémentaire par exemple.

Témoignages sur une installation opérationnelle

Une REU forestière réussie doit se visiter pour permettre une meilleure communication auprès d'autres utilisateurs potentiels. En effet, le constat sur le terrain en compagnie de quelqu'un " du métier " aura sûrement plus de poids et pourra répondre aux interrogations et aux attentes des forestiers.

Conclusion

En fin de compte, il ressort des différentes études et enquêtes consultées que la précocité, la clarté des informations et l'implication du public dans un projet de REU forestière permettent de limiter les risques de blocage, surtout dus à une mauvaise connaissance des principes et/ou à des peurs irraisonnées. Mais lorsque ces peurs persistent, le refus des risques potentiellement encourus lors de l'épandage d'eaux usées épurées conduit à abandonner la REU pour des pratiques mieux admises (souvent des procédés physico-chimiques industriels) dont les risques ne sont ni clairement énoncés, ni moins nocifs pour le milieu ; c'est un choix qu'il faut exposer aux citoyens concernés, car il est en général plus coûteux à terme.

La REU en général et forestière en particulier sont finalement des pratiques assez simples, quasi naturelles et efficaces sur le plan de l'épuration (un peu moins sur le plan forestier), mais souvent difficiles à faire admettre aux différents usagers de l'espace voué à ces pratiques, lorsqu'elles entraînent des contraintes supplémentaires.